- 4- PROGRAMME D'ACTIONS

Cinq actions ont été retenues. Elles visent principalement à répondre à l'enjeu prioritaire du site qui est d'assurer la quiétude et la pérennité des chiroptères (en hibernation et en mise-bas) dans les caves :

– **Action 1 :** Protection des caves (par pose de grilles/périmètres de protection)
Contrat Natura 2000 – Priorité 1

– **Action 2 :** Suivi des espèces présentes dans les caves (connaissances en période de transit, identification minioptère de Schreibers / vespertillion de Daubenton...) - Priorité 1

– **Action 3 :** Acquisition et pose de détecteurs de suivi hygrothermique – Priorité 1

– **Action 4 :** Animation le Docob (favoriser la mise en oeuvre du Docob) – Priorité 1

– **Action 5 :** Action de sensibilisation ex-situ (à définir selon intérêt des acteurs) – Priorité 3

Site FR 7200800 Caves de Nérac	OBJECTIF DE SITE : Conserver les espèces d'intérêt communautaire et patrimonial	Priorité 1
Action n° 1	OBJECTIF OPERATIONNEL Conserver les espèces de chiroptères	Contrats Ni Agricole-Ni Forestier
A32323P – AMÉNAGEMENTS ARTIFICIELS EN FAVEUR DES ESPÈCES JUSTIFIANT LA DÉSIGNATION D'UN SITE	« Mise en place d'un dispositif de protection et d'information »	Gestion

Coût de l'action	A fixer par devis	
Périmètre concerné	Caves	
Habitats et espèces concernés	**Habitat :** Caves, cheminées d'aération, cavités	
	Grand Murin, Grand Rhinolophe, Petit Rhinolophe, Vespertillion de Daubenton et /ou Minioptère de Schreibers	
Objectifs visés à court, moyen et long terme	Assurer la tranquillité et la pérennité des colonies de chauves-souris	
Documents et enregistrements obligatoires	Extrait de plan cadastral et topographique de la zone concernée. Planche cadastrale au format A3 ou A4 ou plan dont l'échelle est comprise entre 1/250 et 1/1000. Photographies de la zone concernée AVANT mise en œuvre des mesures de gestion.	
Conditions d'éligibilité	Diagnostic réalisé par (ou à la demande) de la structure animatrice du DOCOB faisant état de la situation actuelle (grille posée en 2007 et modifications ultérieures) et si nécessaire, des résultats des inventaires complémentaires réalisés .	
Engagements	Engagements non rémunérés : ☛ Respect du non dérangement des populations de chauve-souris et de l'autorisation d'accès pour le suivi scientifique de celles-ci.. Engagements rémunérés : ☛ Mise en place du périmètre de protection, conformément aux préconisations du diagnostic initial ☛ Pose de la grille et/ou du périmètre durant les dates préconisées lors du diagnostic ☛ Réalisation et implantation de panneau d'information et de sensibilisation relatifs aux chauves-souris et à la mise en protection de la carrière. La réalisation et l'implantation de ce panneau seront faites selon les préconisations définies par l'expert en collaboration avec l'animateur.	P P P P
Contrôles	Un contrôle administratif annuel est effectué en DDT. Il porte sur la déclaration annuelle de respect des engagements inscrits au cahier des charges, en référence au contrat Natura 2000 établi pour 5 ans. Un contrôle sur place portant sur la validité des critères d'éligibilité et sur le respect des engagements souscrits peut avoir lieu en cours de contrat. Il requiert la présence du contractant ou de son mandataire qui doit mettre à disposition du contrôleur les documents attestant la réalisation des prestations effectuées par lui-même ou par des tiers ; il comprend une visite partielle ou totale des parcelles engagées.	
Points de contrôle	Visite de terrain pour contrôler l'implantation initiale du périmètre et/ou de la grille de protection ainsi que du panneau d'information.	
Sanctions	Les engagements de l'action sont classés en 3 catégories (P, S et C) d'importance décroissante relativement à la finalité de l'action et à leur prise en compte dans la justification du montant de l'aide. Le non respect d'un seul engagement entraîne une sanction fonction de la catégorie dans laquelle il est classé et de la superficie concernée (se référer à la notice explicative pour plus de précisions). Le respect de la surface engagée est un engagement de rang principal.	
Indicateurs de suivi de la mise en œuvre de l'action	Descriptif simplifié des parcelles concernées, en première et en dernière année de contrat	
Financement prévisionnel	**Type : Contrat ni agricole ni forestier** Etat : 50 % / FEADER : 50 % / Participation éventuelle des collectivités territoriales	
Mode de calcul des coûts	A préciser par devis	

Site FR 7200800 Caves de Nérac	OBJECTIF DE SITE : Conserver les espèces d'intérêt communautaire et patrimonial	Priorité 1
Action n° 2	OBJECTIF OPERATIONNEL Conserver les espèces de chiroptères	Hors Contrat
	« Suivis des populations de chiroptères dans les caves »	Etude-Suivi

Coût de l'action	**9 600 € sur 5 ans** (3 200 € en année 1 puis 1 600 € par année de suivi)
Périmètre concerné	Caves
Habitats et espèces concernés	Habitat : Caves, cheminées d'aération, cavités Espèces : Grand Murin, Grand Rhinolophe, Petit Rhinolophe, Vespertillion de Daubenton et /ou Minioptère de Schreibers
Objectifs visés à court, moyen et long terme	Compléter les inventaires du Docob pour disposer de données suivies sur l'ensemble du cycle biologique Infirmer ou confirmer la présence du Minioptère de Schreibers / Vespertillion de Daubenton en vue notamment de proposer un mode de protection adapté des caves
Documents et enregistrements obligatoires	Rendu d'une note de synthèse reprenant les résultats des comptages
Description	- Comptage des individus au cours des périodes du cycle biologique des espèces - Reprise, synthèse et analyse de l'ensemble des données de suivi
Financement prévisionnel	Hors contrat, à rattacher si possible à l'action 5 « Animation »
Mode de calcul des coûts	**Année 1 :** 2 personnes à 1 j * 400 € * 4 (1 j en hiver / été / printemps / automne) **Années 2 à 5 :** 2 personnes à 0,5 j * 400 € * 4 (printemps et automne : période de « transit ») Total : **3 200 € (année 1) + 1 600 €/année de suivi, soit 9 600 € sur 5 ans**

Site FR 7200800 Caves de Nérac	OBJECTIF DE SITE : Conserver les espèces d'intérêt communautaire et patrimonial	Priorité 2
Action n° 3	OBJECTIF OPERATIONNEL Conserver les espèces de chiroptères	Hors Contrat
	« Acquisition et pose de détecteurs de suivi hygrothermique »	Etude-Suivi

Coût de l'action	1 900 € en année 1
Périmètre concerné	Caves
Habitats et espèces concernés	Habitat : Caves, cheminées d'aération, cavités Espèces : Grand Murin, Grand Rhinolophe, Petit Rhinolophe, Vespertillion de Daubenton et /ou Minioptère de Schreibers
Objectifs visés à court, moyen et long terme	Suivre l'évolution des conditions d'accueil des caves pour les chiroptères
Documents et enregistrements obligatoires	Rendu d'une note de synthèse reprenant la localisation des appareils et les résultats
Description	Pose de détecteurs (enregistreurs) de suivi de la température et de l'humidité relative. Les espèces étant réparties dans plusieurs salles, il est nécessaire d'y disposer plusieurs détecteurs . Un détecteur extérieur permettra de suivre l'évolution des conditions dans les carrières en fonction des conditions extérieures : ceci sera analysé au regard des données de suivi des chiroptères.
Financement prévisionnel	Hors contrat, à rattacher si possible à l'action 5 « Animation »
Mode de calcul des coûts	- Matériel : Détecteur thermo-hygro (x4) + Logiciel + câble + batteries = 1 100 € - Chargé d'étude : 2 x1 jour à 400 €/jour = 800 € Total : **1 900 €**

Site FR 7200800 Caves de Nérac	OBJECTIF DE SITE : Conserver les espèces d'intérêt communautaire et patrimonial	Priorité 1
Action n° 4	OBJECTIF OPERATIONNEL Mettre en oeuvre du Document d'Objectifs	Hors Contrat
	« Animation pour la mise en oeuvre du DocOb »	Animation
Coût de l'action	25.000 € sur 5 ans	
Périmètre concerné	Site	
Objectifs visés à court, moyen et long terme	Coordonner et suivre la mise en oeuvre du Docob	
Documents et enregistrements obligatoires	Convention entre l'Etat et la structure porteuse de l'animation Bilans présentés conformément aux prescriptions du cahier des charges techniques annexé à la convention	
Description	Permettre la mise en œuvre du contrat Permettre la mise en œuvre des mesures hors contrat Coordonner, réaliser la synthèse et le bilan des différentes actions (gestion, suivi, valorisation) Préparer et animer les comités de pilotage	
Financement prévisionnel	Etat : 40% / FEADER : 40% / Autofinancement : 20%	
Mode de calcul des coûts	15 j/an en années 1 et 2 puis 10 j/an en années 3,4 et 5 à 400 € la journée, soit 6.000 € /an pour les deux premières années puis 4.000 €/an	

Site FR 7200800 Caves de Nérac	OBJECTIF DE SITE : Conserver les espèces d'intérêt communautaire et patrimonial	Priorité 3
Action n° 5	OBJECTIF OPERATIONNEL Sensibilisation et information	Hors Contrat
	« Sensibilisation ex-situ »	Sensibilisation
Coût de l'action	A déterminer	
Périmètre concerné	Hors Site	
Objectifs visés à court, moyen et long terme	Sensibiliser différents publics (scolaires, grand public, …) à la préservation des chiroptères	
Documents et enregistrements obligatoires		
Description	Définition et mise en place d'outils de type exposition... Rechercher une mutualisation avec d'autres sites Natura 2000 concernés par les chiroptères	
Financement prévisionnel	A déterminer.	
Mode de calcul des coûts		